



**CONSEIL COMMUNAL
DU CHENIT**

CANTON DE VAUD
**LEGISLATURE 2011-2016
P.V.NO 20-27.04.2015**

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU 27 AVRIL 2015**

Hôtel de Ville du Sentier
Salle du Conseil communal

Présidence :	Mme Marianne OBERSON	Présidente
Vice-Présidence :	Mme Carole DUBOIS	1 ^{ère} Vice-Présidente
Scrutateurs :	M. Jean-Claude CHANSON	Scrutateur
	M. Fabrice AUBERT	Scrutateur

Séance retransmise sur VAL TV

L'heure de convocation étant écoulée, Mme Marianne Oberson, Présidente, salue cordialement l'assemblée, les membres de la Municipalité et le public.

Elle passe aux opérations préliminaires figurant au début de l'ordre du jour :

a) Appel nominal

b) Procès-verbal de la séance du 2 mars 2015

c) Communications de la Présidente

d) Communications de la Municipalité

L'appel nominal fait ressortir la présence de 56 Conseillers (ères)

Sont excusés : Mmes et MM.

Aubert Philippe
Bichsel Pierre
Blondel Nathalie
Champrenaud Nicolas
Cristiano Jacqueline
Gauthier Romain
Jeannin Michel
Matthey Julien
Morand Philippe
Tièche Marie-France
Absents : MM.
Bodenmann Jacques-Victor
Monthe Francis
Rochat Fabien

La Municipalité est présente in Corpore.

Le quorum étant atteint, Mme la Présidente ouvre la séance en remerciant l'assemblée de sa présence.

b.Procès-verbal de la séance du 2 mars 2015

Le procès-verbal de la séance du 2 mars 2015 est accepté sans remarque avec remerciements à Mme Paulette Reymond pour sa rédaction.

c.Communications de la Présidente

Mme la Présidente donne lecture des courriers reçus :

-lettre de démission au 30 juin 2015 de Mme Claire-Lise Piguet qui quitte la Commune

-lettre de démission de M. Philippe Morand également en raison de son départ de la Commune.

Elle donne la parole à Mme le Syndic pour le point :

d.Communications de la Municipalité

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Municipalité a l'honneur de vous communiquer les faits survenus dans la vie communale depuis la dernière séance :

Anniversaires

La personne suivante a fêté son nonantième anniversaire :

- M. Georges Meylan, domicilié au Sentier, le 15 mars 2015

Une délégation de la Municipalité lui a rendu visite pour lui transmettre ses vœux et lui remettre le traditionnel cadeau.

Gare du Day – Courrier à l'attention de Mme Nuria Gorrite, Conseillère d'Etat

La presse locale s'est fait récemment l'écho d'une pétition lancée à la mi-avril par le parti socialiste afin de sensibiliser la direction des CFF et le Département vaudois des Infrastructures et des Ressources humaines à la nécessité d'intervenir rapidement à la gare du Day afin d'améliorer la desserte ferroviaire en direction de la capitale vaudoise notamment.

La Municipalité tient à préciser que ce sujet lui tient particulièrement à cœur. En date du 25 mars 2015, soit 3 semaines avant le lancement de cette pétition, un courrier signé par les Municipalités des trois communes de la Vallée de Joux a été envoyé à Mme Nuria Gorrite, Conseillère d'Etat.

Dans sa lettre, les Municipalités réaffirmaient, que la sécurisation de la gare du Day était vitale pour le pôle économique de la Vallée de Joux.

De plus, les communes de la Vallée de Joux ainsi que l'ADAEV (Association pour le développement des activités économiques de la Vallée de Joux), ne ménagent pas leurs efforts pour promouvoir des moyens de transport alternatif à l'automobile, notamment en ce qui concerne le trafic pendulaire.

Par ailleurs, il faut noter que la configuration de la gare du Day, située dans une courbe, rend l'accès aux trains particulièrement peu aisé. La mise en conformité des lieux au regard de Loi sur les Handicapés (LHAND) doit être considérée aux yeux des communes comme une priorité, surtout pour des voyageurs âgés ou atteints de handicaps.

L'essor que notre région connaît depuis quelques années, ne pourra se poursuivre qu'avec un réseau de transport public performant. Les communes sont donc convaincues que l'amélioration de la desserte ferroviaire est un élément très attendu par les combiers et, également, par le tissu économique et touristique régional.

En mai 2014, lors d'une conférence de presse sur le réseau express régional vaudois de Mme Gorrite, il avait été affirmé que les travaux susmentionnés devaient intervenir à l'horizon 2019-2020. D'autres rumeurs persistantes parlent, elles, de délais plus long encore. Les autorités communales sont donc dans l'attente de nouvelles sur la mise en œuvre de cette mesure sachant que les discussions initiales parlaient de 2017. Aucune réponse n'a été adressée à ce jour aux Municipalités.

Route du Marchairuz – Convention pour le déneigement du secteur compris entre le Grand Fuey et Bière

En lien avec la convention qui lie la commune du Chenit à la Direction Générale de la Mobilité et des routes (DGMR), la Municipalité, afin de répondre à plusieurs questions de son Conseil communal, a demandé à M. Alain Delacrétaz, Voyer des routes, de procéder à une campagne de comptage des véhicules sur le tronçon.

Cette opération a eu lieu dans la période du 13 – 16 février 2015 à différents emplacements sur la route du Marchairuz.

A notre grande surprise, nous remarquons que le trafic journalier excède largement les 1'100 véhicules /jour, avec des pointes en week-end à près de 2'000 véhicule/jours.

En comparaison, et en se basant sur les chiffres qu'il est possible d'obtenir sur le site internet de l'Etat, les tronçons non-déneigés situés en plaine comptabilisent un trafic journalier moyen entre 500 et 700 véhicules/jour.

Dans l'hypothèse où le secteur compris entre Bière et le Grand Fuey devait être à nouveau fermé en hiver, la Municipalité note que plus de 400 véhicules/jour seraient obligés de contourner cette zone en effectuant un trajet de plus de 10 km.

Cette situation générerait alors un impact non négligeable pour les populations situées au pied du jura en termes de pollution et de nuisances sonores.

Basée sur ces éléments, la Municipalité considère que le tronçon de la route du Marchairuz, qui fait l'objet de la convention précitée, ne peut plus être considéré comme une route secondaire à faible trafic.

Par ailleurs, elle note que la définition faite -...*routes secondaires à faible trafic qui ne desservent pas des bâtiments habités à l'année...* - ne correspond pas à la réalité de notre Vallée, pôle économique fort.

A la lumière de ces statistiques, la démonstration de la nécessité du maintien de l'ouverture hivernale de la Route du Marchairuz n'est plus à faire. La Municipalité estime donc que le Conseil d'Etat doit revoir sa position et prendre en charge l'entretien et le déneigement de cette route cantonale de Bière au Brassus et l'a fait savoir par écrit.

Suite à cet envoi, les Municipalité de Bière et Gimel ont fait savoir à la cheffe de Département concernée qu'elles partageaient l'avis de la commune du Chenit.

Séance du conseil communal

La prochaine séance du Conseil communal est prévue **le lundi 29 juin 2015**.

Mme la Présidente remercie Mme le Syndic pour ses communications. Elle revient au point des Communications de la Présidente et souhaite ses meilleurs vœux aux deux personnes démissionnaires pour la poursuite de leurs activités dans d'autres lieux.

Elle soumet au Conseil l'ordre du jour de ce soir :

1.Préavis 4 /2015 : Réfection de la toiture et divers travaux au Chalet des Petites Chaumilles

2.Préavis 5/2015 : Temple du Sentier, révision complète de l'orgue et divers travaux à l'étage

3.Préavis 6/2015 : Réfection de la conduite d'eau à la Rue des Collèges au Brassus

4.Préavis 7/2015 : Réfection de la conduite d'eau à la Rue des Collèges au Brassus

5.Divers et propositions individuelles

qui est accepté à l'unanimité, sans avis contraire ni abstention.

1.Préavis 4/2015 : Réfection de la toiture et divers travaux au Chalet des Petites Chaumilles

Mme la Présidente donne la parole à M. Dominique Duvoisin pour la lecture de son rapport : La commission s'est réunie le jeudi 9 avril 2015 à l'Hôtel de Ville. Elle était composée comme suit :

MM. Giordano Cédric UDI, Meylan Alex F3, Sanchez Francisco SOC & FG et Duvoisin Dominique 1^{er} membre et rapporteur .

La Commission remercie les Municipaux, MM. Bertrand Meylan et Stives Morand pour leur disponibilité et la clarté de leurs réponses reçues lors de notre séance.

Le patrimoine communal est composé de 16 chalets d'alpage, avec ou sans berger, ce qui implique des obligations d'entretien.

La politique de notre Commune est d'essayer d'entretenir toutes ses bâtisses, de manière à ce que les amodiataires puissent y travailler dans les meilleures conditions possibles.

D'importants investissements ont déjà été consentis dans divers chalets au cours de ces dernières années (Grand Plats de Bise terminés, Les Begnines en cours, le Grand Croset Dessous cette année, les Grandes Chaumilles cette année, le Couchant en cours)

Les difficultés dans ces travaux de rénovation sont d'arriver à bénéficier des Améliorations Foncières (AF), ce qui représente des sommes non négligeables environ 30 %, et d'obtenir les autorisations des différents services cantonaux et fédéraux. Notamment la couleur des toits est semi imposée selon son emplacement ; dans le cas qui nous occupe ce soir c'est un gris clair RAL 7037.

En été 2014, le chalet des Petites Chaumilles a reçu la visite du représentant de SOLCONSEIL peu après une période humide, ce dernier a constaté que la place d'attente ne correspondait pas aux normes actuelles.

En 2015 ce n'est pas un luxe d'avoir l'électricité, mais une plus-value nécessaire au confort du berger.

La façade bise et le pignon vent seront refaits avec des tôles de la même couleur que la toiture, ceci pour des raisons de longévité. La citerne adossée face Est permet à la neige de recouvrir une bonne partie de la façade, ce qui implique de ne pas utiliser des tavaillons.

Les chenaux des deux pans de toit seront conservés, ils sont en bon état, ils ont été changés il y a quelques années. Tout le reste de la ferblanterie sera renouvelé.

Toute l'ancienne toiture sera démontée et évacuée y compris la sous couverture actuelle.

Selon les décisions du Canton concernant les AF certains travaux seront exécutés cette année déjà mais pour le gros œuvre (toiture) l'exécution est prévue pour 2016 voir 2017.

Il est à souligner que les prix sont des devis et non des estimations, par conséquent ils sont réalistes et sauf imprévus le montant total sera respecté.

Une fois les travaux terminés et la nouvelle affectation entérinée, un nouveau bail sera signé et ce dernier comprendra une clause stipulant la présence obligatoire d'un berger durant toute la saison d'estivage.

Ce préavis montre bien la volonté de notre Commune de garder et entretenir le patrimoine pastoral hérité de nos ancêtres. C'est unanimement que les membres de la commission ont accepté le préavis 4/2015 et par ailleurs vous recommandent de l'accepter et de voter les conclusions proposées par la Municipalité, soit :

LE CONSEIL COMMUNAL DU CHENIT

Vu le préavis n° 04/2015,

Où le rapport de la commission d'étude,

Considérant que cet objet est porté à l'ordre du jour:

- 1. autorise la Municipalité à entreprendre les travaux de réfection de la toiture et les divers travaux décrits ci-dessus au Chalet des Petites Chaumilles**
- 2. alloue dans ce but un crédit de Fr. 195'000.-**
- 3. autorise la Municipalité à emprunter cette somme, si nécessaire, dans le cadre du plafond d'endettement de Fr. 28'000'000.- voté par le Conseil communal le 5 décembre 2011**
- 4. décide de porter cette dépense dans les investissements du patrimoine administratif, compte no 9143.84 et de l'amortir en 15 ans au maximum, par le budget de fonctionnement, compte no 328.3312**

Mme la Présidente remercie le Rapporteur et ouvre la discussion :

M. Jacques-André Rochat est pour l'acceptation de ce préavis mais un point l'étonne : « une fois les travaux terminés un nouveau bail sera signé et comprendra une clause stipulant la présence d'un berger permanent », est-ce que ce point a été discuté avec l'amodiateur actuel ?

M. Bertrand Meylan Municipal répond qu'en effet ce point a fait l'objet d'une discussion et est en accord avec M. Michaël Piguet.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente soumet ce préavis au vote du Conseil qui l'accepte à l'unanimité, sans avis contraire ni abstention, selon les conclusions citées plus haut.

Mme la Présidente remercie le Rapporteur et les membres de la Commission pour leur travail.

2.Préavis 5/2015 : Temple du Sentier, révision complète de l'orgue et divers travaux à l'étage

Mme la Présidente donne la parole à Mme Danielle Maillefer, Rapporteur :

La commission s'est réunie le mercredi 15 avril à 18 h 30 au Temple du Sentier.

Elle était composée des membres suivants :

MM. Reynold Keusen UDI, Pierre Bichsel SOC & FG, Eric Rochat SOC & FG, Sébastien Poncet F3 et Danielle Maillefer UDI, présidente-rapporteur.

M. David Piguet, municipal, accompagné de M. Daniel Trotti, responsable de l'exploitation des bâtiments de la Commune du Chenit, a reçu la commission. Ces messieurs étaient accompagnés de l'organiste-titulaire de l'orgue du Temple du Sentier. M. Daniel Meylan. Très au fait avec tout le dossier, ils n'ont pas ménagé leur temps pour répondre à toutes nos questions. Les membres de la commission les en remercient.

Il est donné parfois de vivre, dans le cadre des responsabilités du conseiller communal, un moment magique, souvent le fruit d'une rencontre avec un responsable engagé et passionné. Ce fut le cas mercredi 15 avril, lors de notre rencontre avec l'organiste-titulaire. En effet, M. Daniel Meylan n'a pas ménagé son effort pour nous faire découvrir toutes les facettes d'un orgue, de l'orgue du Temple du Sentier en particulier. Nous avons découvert l'immense complexité de cet instrument magnifique, patrimoine culturel et social de la communauté, témoin de l'histoire de la Vallée de Joux. Nous souhaitons que cette découverte puisse être partagée par nos collègues conseillers communaux le moment venu.

Le premier orgue date de 1903, il a été reconstruit totalement en 1991. L'instrument contient 2045 tuyaux (dont un tiers sont encore en bois et datent du premier orgue et ont donc 112 ans). Ces tuyaux sont répartis en 30 jeux sur 4 claviers de 51 notes et un pédalier de 30 notes. L'ouvrage mesure environ 6,60 m. de large, 8 m. de haut et pèse près de 15 tonnes.

Il est d'usage et de tradition que le constructeur d'orgue, appelé facteur d'orgue fasse le suivi et l'entretien de l'instrument qu'il a construit. Malheureusement le facteur de l'orgue construit en 1991 est parti au Japon et le contrat d'entretien n'a plus été assumé.

Un entretien total, appelé relevage, doit être prévu tous les 15/20 ans. En somme, c'est le grand service avec démontage de tous les éléments, alors que chaque année demande seulement un entretien. Dans la situation actuelle, c'est le titulaire M. Daniel Meylan qui accorde l'instrument. Il doit également le contrôler avant chaque performance (culte, obsèques, concert) car de plus en plus de notes deviennent muettes sur certains registres.

Comme signalé dans le préavis, le facteur d'orgue Füglistner, réputé en Suisse, a accepté de faire le relevage d'un instrument qu'il n'a pas construit et d'en assumer le suivi. Il est à noter également que M. Daniel Meylan a été nommé, il y a quelques mois, expert fédéral pour les orgues.

Les travaux liés à ce préavis concernent aussi divers travaux à l'étage de l'église afin, notamment, de mettre en conformité la hauteur de la balustrade, changer les bancs par des chaises et sécuriser l'accès à la partie haute de l'orgue.

Les excellentes photos faites par M. Daniel Trotti et jointes au préavis reflètent très bien la situation actuelle.

Après avoir reçu toutes les réponses à nos questions la Commission recommande à l'unanimité, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, d'accepter le préavis 05/2015 tel que présenté.

Mme la Présidente remercie le Rapporteur et ouvre une discussion :

M. Jean-Luc Lecoultré est favorable à ce préavis mais pose la question du rehaussement de la balustrade supérieure, il souhaite que l'on ne tombe pas dans une surenchère sécuritaire. Il encourage le Municipal des bâtiments à établir une liste des endroits où ces normes doivent être appliquées et de fixer des priorités. Il aurait classé ce point dans la catégorie « souhaitable » plutôt que « prioritaire ».

M. David Piguet Municipal répond que la Municipalité a estimé urgent de sécuriser cet endroit public, la balustrade doit avoir une hauteur de 1,10 m alors qu'elle est de 80 cm., elle ne souhaitait pas prendre de risque.

M. Jean-Claude Rochat remarque qu'après avoir voté lors de la précédente séance une aide substantielle aux téléskis, aujourd'hui le Conseil communal est sollicité pour venir au secours de l'ancienne Association des Amis de l'Orgue du Sentier, est-ce que la Commune devient une Société de Sauvetage ? Il rappelle que l'orgue avait été détruit lors de l'incendie de l'église et en 1903, un nouvel orgue a été financé par une souscription publique.

Aujourd'hui la Commune entretient deux orgues sur son territoire. Est-ce que la Municipalité a envisagé un autre financement ?

M. David Piguet Municipal l'informe que cette Association n'existe plus. Lors de sa dissolution, le fond d'entretien des orgues a été remis à la Commune, idem pour le Brassus.

Mme Marlène Glauser Ricci a une question concernant le prix des chaises (env. fr. 500.- pce) ?

M. David Piguet Municipal répond que le modèle existant a été repris pour cette étude mais la Municipalité est à la recherche de chaises moins coûteuses.

Mme Claire-Lise Piguet : actuellement des bancs sont posés sur des tuyaux de chauffage, est-ce que cette installation va rester ?

M. David Piguet Municipal indique que le chauffage reste tel quel en attendant d'autres solutions.

M. Nicolas Guignard demande si un inventaire des biens tels que celui-ci existe, avec une Association partenaire ou non ?

M. David Piguet Municipal confirme que l'orgue a été repris par la Commune il y a environ 20 ans. C'est M. Daniel Meylan qui est l'actuel titulaire avec des remplaçants pour assurer les services.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente soumet ce préavis au vote du Conseil qui l'accepte à l'unanimité, sans avis contraire ni abstention, soit :

LE CONSEIL COMMUNAL DU CHENIT

Vu le préavis no 5/2015,

Ouï le rapport de la Commission d'étude,

Considérant que cet objet est porté à l'ordre du jour,

1. autorise la Municipalité à procéder aux travaux de révision de l'orgue du Temple du Sentier et autres points selon description ci-dessus,

2. alloue dans ce but un crédit de Fr. 140'000.-,

3. autorise la Municipalité à prélever Fr. 100'000.- sur le fonds Rénovation des bâtiments, compte no 9281.39

4. décide de porter cette dépense dans les investissements du patrimoine administratif, compte no 9143.71 et d'amortir le solde, soit Fr. 40'000.- en 5 ans au maximum par le budget de fonctionnement, compte no 580.3312.

Mme la Présidente remercie le Rapporteur et les membres de la Commission pour leur travail.

3. Préavis 6/2015 : Réfection de la conduite d'eau à la Rue des Collèges au Brassus

Mme la Présidente donne la parole à Mme Laurence Trotti pour la lecture de son rapport :

La commission en charge de ce préavis s'est réunie le jeudi 16 avril 2015 dans la salle de la Municipalité à l'Hôtel de Ville du Sentier.

Etaient présents MM. Nadia Pittet SOC & FG, Frédéric Rochat UDI, Fabrice Piazzini SOC & FG, Laurence Trotti, présidente et rapporteur. Mme Marie-France Tièche UDI était excusée.

Nous remercions MM. Laurent Reymondin, Municipal, et Loïc Rogenmoser, fontainier communal, de leur présence ainsi que d'avoir répondu aux questions relatives à ce préavis.

Ce préavis porte sur des travaux d'importance relativement modeste qui ne nécessitent l'examen de la commission que par le montant légèrement au-dessus de la limite de la compétence du seul bureau technique.

La réfection de la conduite d'eau potable dont il est question concerne un tronçon de route très peu fréquenté, car sans issue, et ne desservant que peu d'habitations. Il n'était pas prévu de remplacer la conduite actuelle, raison pour la quelle cela n'a pas été indiqué dans le Plan Directeur de Distribution des Eaux. Cependant plusieurs épisodes de fuite ont été constatés ces dernières années et continuer à réparer les incidents qui se succèdent ne semble pas une solution envisageable sur le long terme.

De plus, le diamètre de la conduite actuelle ne permet pas d'installer de borne hydrante dans cette rue et l'action des pompiers dans ce tronçon à proximité d'un collège et d'une salle de sport se voit compliquée par la distance avec la borne se trouvant au croisement avec la rue des Forges.

En outre, des conduites de Brassus Bois installées il y a quelques années connaissent quelques problèmes et doivent être contrôlées.

Les questions de la commission ont porté sur :

- le fait que ce genre de réparation dite imprévisible ne soit pas prévu dans le plan d'investissement
- l'éventuelle participation de Brassus Bois au niveau financier si une intervention s'avère nécessaire sur leur installation
- l'état actuel de la chaussée et de l'éventuelle réfection qu'il faudra y apporter selon ce qui sera constaté à l'ouverture
- les possibilités de développement des habitations dans cette rue
- les détails techniques des anciennes conduites en fonte et l'avantage des nouvelles conduites en PE
- l'octroi de subvention par l'ECA

Concernant ces points, nous avons reçu les explications suivantes :

- effectivement, le plan d'investissement ne prévoit pas une rubrique pour les réparations imprévues, cependant cela figure au budget
- la coordination sera assurée avec Brassus Bois pour qu'une participation soit demandée le cas échéant
- le revêtement de la chaussée est actuellement en bon état mais d'épaisseur et de qualité minimum (Microsil) et ne pourrait voir un trafic plus important ou le passage de camions pour un chantier par exemple
- il y a actuellement deux terrains qui pourraient être construits à l'avenir
- tout l'ancien réseau d'eau de la Vallée en fonte est petit à petit remplacé par des tuyaux PE soudés. Les plus anciens ont maintenant une trentaine d'années et aucun souci n'a été relevé avec ce nouveau matériau
- la subvention est estimée entre 12 et 15 % du coût de l'embranchement aux bornes. Le montant n'est cependant pas indiqué sur le coût proposé, comme c'est le cas pour toutes les subventions.

Après délibération et en conclusion, nous avons retenu que la protection des eaux et leur économie nécessitent d'avoir un réseau d'eau en bon état, que la sécurité de quelques habitations et bâtiments fréquentés par des enfants et collectivités sera légèrement améliorée et le tout pour un coût supportable.

Au vu de ce qui précède, la commission recommande à l'unanimité aux membres du Conseil communal d'approuver les conclusions du préavis 6/2015 telles que présentées.

Mme la Présidente remercie le Rapporteur et ouvre une discussion :

M. Didier Vaucher s'étonne de ne pas voir de participation Brassus Bois ?

M. Laurent Reymondin Municipal explique que ce point n'a pas été abordé lors de la préparation du préavis mais sera discuté lors du début des travaux avec Brassus Bois. La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente soumet ce préavis au vote du Conseil qui l'accepte à l'unanimité, sans avis contraire ni abstention, soit :

LE CONSEIL COMMUNAL DU CHENIT

Vu le préavis no 6/2015,

Ouï le rapport de la Commission d'étude,

Considérant que cet objet est porté à l'ordre du jour :

- 1. autorise la Municipalité à réaliser la réfection de la conduite d'eau à la Rue des Collèges au Brassus**
- 2. alloue dans ce but un crédit de Fr. 240'000.-, montant duquel sera déduit celui de la subvention allouée par l'Etablissement Cantonal d'Assurance contre l'incendie**
- 3. autorise la Municipalité à emprunter Fr. 240'000.- si nécessaire, ceci dans le cadre du plafond d'endettement total 2011-2016 de Fr. 28'000'000.-**
- 4. décide de porter cette dépense dans les investissements du patrimoine administratif, compte 9141.26 et de l'amortir en 15 ans au maximum, par le budget de fonctionnement, compte no 810.3311.26**

Mme la Présidente remercie le Rapporteur et les membres de la Commission pour leur travail.

4. Préavis 7/2015 : Réfection de la conduite d'eau aux Bioux, 1^{ère} étape

Mme la Présidente donne la parole à M. Cyril Maillefer, Rapporteur :

La Commission composée de MM. Micheline Rieben SOC & FG, Michel Jeannin UDI, Willy Kohler F3, Thierry Rouiller UDI, et Cyril Maillefer rapporteur SOC & FG s'est réunie au complet le mercredi 15 avril 2015. M. Laurent Reymondin et M. Olivier Baudat étaient présents et représentaient la Municipalité et M. Loïc Rogenmoser le Service des Eaux de la Commune.

Contexte

La volonté de la Commune de l'Abbaye d'entreprendre, en 2015, la réfection du tronçon routier allant de Vers chez Aaron à Chez Burquin a incité la Municipalité à déposer ce préavis concernant la réfection de la conduite d'eau passant sous cette route. Cette conduite qui relie notre réseau d'eau à la source des Bioux et alimente aussi le village des Bioux, serait l'une des plus anciennes du réseau selon la Municipalité. Elle présente donc un risque potentiel de fuites qu'il conviendrait d'anticiper en couplant le changement de conduite avec la réfection de la chaussée.

Au vu de la longueur de la conduite, la Municipalité a convenu de présenter un préavis intitulé « 1^{ère} étape » qui ne concerne ainsi que 440 mètres sur environ 3300 mètres au total. Il est prévu que les travaux de remplacement de cette conduite se poursuivront au fur et à mesure des opportunités qui se présenteront et en fonction des possibilités financières de la Commune.

La Commune de l'Abbaye étant désireuse de démarrer les travaux rapidement, la Municipalité a présenté dans ce préavis une estimation élevée des coûts de réalisation, le devis étant en cours de rédaction par le bureau Thorens. Le coût total de la réfection de cette conduite est estimé à fr. 430'000.-.

La Municipalité n'ayant pas été informée préalablement des travaux prévus par la Commune de l'Abbaye sur ce tronçon de route, cette dépense ne figure pas dans le plan des investissements 2015. Malgré tout, la bonne santé financière de la Commune permet tout de même de réaliser cet investissement selon la Municipalité. Il est prévu que celui-ci soit porté au bilan des investissements du patrimoine administratif et amorti sur 20 ans au maximum par le budget annuel. La nécessité de devoir recourir, dans le futur, à l'emprunt n'est toutefois pas totalement exclue si les sources de revenus de la Commune venaient à se tarir.

Discussions

Les discussions avec les représentants de la Municipalité ont permis de répondre à divers questionnements que se posaient les membres de la Commission :

-Pourquoi s'occuper du réseau d'eau d'une autre Commune ?

Historiquement le village du Sentier n'ayant pas de source propre au débit suffisant est allé chercher de l'eau jusqu'à la source des Bioux. La Commune du Chenit, étant en charge de la gestion du réseau d'eau, est ainsi devenue propriétaire du réseau du village des Bioux.

Depuis, elle approvisionne en eau potable et facture celle-ci aux habitants du village.

-Les Communes se transmettent-elles leur plan d'investissement pour une meilleure planification ?

Non, mais cela serait à prévoir car malgré les séances inter-municipalités ce genre d'informations n'est pas transmis. En ce qui concerne la réfection de ce tronçon de route aux Bioux, c'est le bureau Thorens qui a signalé à la Municipalité les travaux prévus par la Commune de l'Abbaye.

-Le changement de toute la conduite, des Bioux à l'Orient, étant divisé en plusieurs étapes, les futurs travaux sur cette conduite seront-ils inscrits aux prochains plans des investissements pour éviter d'autres surprises ? Oui, une somme sera prévue à cet effet dans les futurs plans d'investissement. Maintenant que la réfection a commencé, il faudra continuer cette démarche tronçon après tronçon au gré des opportunités.

-Une grande partie de la conduite à changer dans le futur est située sous la route cantonale, l'Etat de Vaud vous avertira-t-il quand il réalisera des travaux sur cette route ?

Oui, des séances de planification ont lieu avec l'Etat concernant les travaux routiers. Cela devrait donc pouvoir être prévu et planifié.

-Quel sera le temps de réalisation des travaux prévus dans cette 1^{ère} étape ?

On ne peut le dire pour le moment, mais cela sera en fonction du planning des travaux de la Commune de l'Abbaye.

-Le diamètre de la nouvelle conduite est plus gros que celui de l'ancienne, pourquoi ?

Ce sera pour disposer à l'avenir d'une meilleure circulation de l'eau dans les tuyaux une fois que toute la conduite aura été changée jusqu'à l'Orient. Cela permettra alors de disposer d'un débit plus important.

-Peut-on imaginer que le bureau Thorens transmette le devis demandé avant le prochain Conseil communal du 27 avril afin que les conseillers puissent se prononcer sur des coûts plus précis ?

Il sera demandé au bureau Thorens si cela est possible.

-Au vu du prix de ces 440 mètres de conduites, quelle est la longueur totale du réseau d'eau de la Commune du Chenit ?

La longueur totale est d'environ 50 km mais une grande partie du réseau est récente et a été entretenue au fil du temps.

La Commission tient à remercier les représentants de la Municipalité, ainsi que M. Rogenmoser, pour leurs réponses claires.

Lors des délibérations, la Commission s'est questionnée sur ce qui lui apparaît comme relevant d'un manque de communication entre les trois Communes de notre Vallée qui ne se transmettent pas leur plan d'investissements respectif. Elle relève que la transmission de ceux-ci éviterait des imprévus, comme ce devis, et pourraient peut être permettre des synergies en terme de planification entre les trois Communes.

Conclusions

La Commission vous recommande à l'unanimité, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, d'accepter les conclusions 1,2,3,4 telles que mentionnées dans le préavis 7/2015.

*Remarque : pas de réponse du Bureau Thorens à ce jour.

Mme la Présidente remercie le Rapporteur et ouvre une discussion :

M. Nicolas Guignard voudrait connaître la raison des durées d'amortissements différentes selon les préavis, 15 ans ou 20 ans ?

M. Laurent Reymondin Municipal explique que les durées d'amortissements sont fixées en raison des montants des emprunts.

M. Stéphane Reymond remercie la Municipalité pour ce préavis et déplore le manque d'informations de la Commune de l'Abbaye. Pour garantir des rapports plus cohérents, un rapprochement serait souhaitable, voire une nouvelle étude d'un projet de fusion.

La parole n'est plus demandée, Mme la Présidente soumet ce préavis au vote du Conseil qui l'accepte à majorité, sans avis contraire, avec une abstention à chaque conclusion, soit :

LE CONSEIL COMMUNAL DU CHENIT

Vu le préavis no 7/2015,

Ouï le rapport de la Commission d'étude,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour :

- 1. autorise la Municipalité à réaliser la réfection de la conduite d'eau aux Bioux, 1^{ère} étape**
- 2. alloue dans ce but un crédit de Fr. 430'000.-, montant duquel sera déduit celui de la subvention allouée par l'Etablissement Cantonal d'Assurance contre l'incendie**
- 3. autorise la Municipalité à emprunter Fr. 430'000.- si nécessaire, ceci dans le cadre du plafond d'endettement total 2011-2016 de Fr. 28'000'000.-,**
- 4. décide de porter cette dépense dans les investissements du patrimoine administratif, compte 9141.27 et de l'amortir en 20 ans au maximum, par le budget de fonctionnement, compte no 810.3311.27**

Mme la Présidente remercie le Rapporteur et les membres de la Commission pour leur travail.

5. Divers et propositions individuelles

M. Nicolas Frey rappelle qu'en février 2012, le mandat de transmission des séances sur Val TV avait été accepté avec certaines conditions notamment des photos figurant sur les préavis, un petit supplément avait été voté pour des statistiques et un suivi sur internet, qu'en est-il ?

Mme le Syndic répond que cela ne semble pas possible en format Jpeg avec l'équipement actuel.

M. Laurent Reymondin Municipal complète ces informations : Jpeg n'est pas compliqué mais la garantie de la qualité de transmission n'est actuellement pas possible faute de budget.

M. Nicolas Frey réalise de telles retransmissions dans son établissement et s'étonne que cela ne soit pas possible, depuis 3 ans il semble qu'une solution devrait être trouvée.

Mme Danielle Maillefer cite : la Vallée de Joux, un art de vivre... Or, dans le quartier des nouveaux bâtiments construits récemment, elle regrette avec beaucoup de promeneurs de ne pouvoir emprunter le chemin du bord de l'Orbe en hiver. Serait-il possible de garder cette promenade ouverte toute l'année ?

M. Olivier Baudat Municipal répond que ce chemin n'a pas été goudronné puisque c'est l'Etat qui entretient les rives de l'Orbe. Il s'est renseigné sur les coûts de revêtement depuis le Centre sportif jusqu'à la STEP qui seraient de Fr. 220'000.-, il va vérifier avec l'Etat et la Municipalité présentera un préavis.

Par ailleurs, la Municipalité a lancé une étude de réfection de route du Village de l'Orient, il y aura aussi un préavis sur ce point avec un cheminement pour les écoliers jusqu'à l'école de l'Orient, ce sera la suite de la piste cyclable.

M. Stives Morand Municipal confirme qu'il y a bien une volonté de goudronner ce chemin mais les Services de l'Etat l'avaient interdit il y a 3 ans, il faut avancer étape par étape.

Mme Claire-Lise Piguet estime dommage de goudronner ce chemin, pourrait-il être déneigé un minimum en l'état ?

M. Olivier Baudat Municipal répond que ce n'est pas possible sans fraiseuse spéciale, et il y aurait d'autres problèmes.

M. Hervé Maillard recommande de ne pas oublier l'installation de bancs et de poubelles.

M. Olivier Baudat Municipal approuve, bien sûr, avec les sacs pour les propriétaires de chiens.

M. Dominique Duvoisin tient à remercier les traceurs de piste de ski de fond, notamment le jeune traceur en charge du secteur du Brassus, pour qui c'était son premier hiver et qui a bien fait son travail.

M. Didier Vaucher rappelle sa demande d'abri-bus et d'affichage de décès.

M. David Piguet Municipal verra avec les Pompes funèbres et donnera une réponse à la prochaine séance.

Mme Claire-Lise Piguet signale que le site internet de la Commune n'est pas à jour concernant la liste du Conseil et des Commissions.

M. Jean-Luc Lecoultre se renseigne sur le rendement des panneaux solaires en façade du nouveau bâtiment Chez le Maître, est-ce que l'utilisation est locale ? il aimerait quelques indications à la prochaine séance.

M. David Piguet Municipal répond qu'un écran d'information avec les données souhaitées sera installé dans le préau couvert. La propre consommation est rachetée et reprise dans le réseau à nécessité.

M. Pierre-Olivier Capt pose la question des effets négatifs du blocage de la LAT, est-ce que le développement de notre Commune est touché ?

M. Stives Morand Municipal explique en effet que depuis l'entrée en vigueur de la LAT il y a des blocages aussi pour notre Commune, il faut trouver des compensations. L'Etat de Vaud avait défini des zones intermédiaires, non reconnues par Berne. Il y a actuellement 3 plans de quartier en discussion : Le Rocheray, La Golisse, Les Ordon Sud. Les promesses faites il y a plusieurs années ne sont plus valables. Tout changement doit être compensé ou par des mesures ou par d'autres zones, ce qui apporte beaucoup de difficultés, il espère une solution pour fin 2016.

M. Jacques-André Rochat aimerait être renseigné sur le projet d'amélioration de la déchetterie, notamment de la difficulté d'accès aux bennes, y a-t-il un délai ?

M. Laurent Reymondin Municipal répond que le projet avance, projet intercommunal, une séance a eu lieu il y a une semaine, un cahier des charges a été défini avec le personnel, le projet doit être présenté à Valorsa, suivi d'un rapport d'audit et l'étude finale est prévue débuter en septembre. Le but est la facilitation d'accès, la suppression des escaliers, il faut intégrer les bonnes idées prises dans les déchetteries modernes.

Il signale le problème de la récupération professionnelle exercée par certaines personnes aux abords de la déchetterie qui sera désormais interdite. L'accès de la nouvelle déchetterie sera géré par des cartes d'accès qui en faciliteront le contrôle.

M. Olivier Baudat Municipal signale qu'un bureau d'ingénieurs a été mandaté pour l'étude d'un passage inférieur pour les écoliers Chez-le-Maître, l'installation de feux ne paraissant pas être la solution miracle.

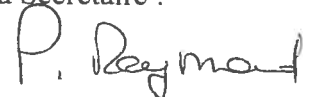
La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente clôt la séance à 22 h 10 en remerciant toutes les personnes présentes et rappelant la prochaine séance fixée au 29 juin prochain ; elle demande aux présidents de commissions de transmettre leurs décomptes auprès de la secrétaire d'ici mi-juin pour les indemnités.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La Présidente

La Secrétaire :


Marianne Oberson



Paulette Reymond

